

Du village de l'Herbe à la Pointe aux Chevaux, escapade en terre ostréicole

Une randonnée proposée par Nico33270



Un itinéraire sans aucune difficulté mêlant histoire, gastronomie et découverte dans un décor de carte postale. Long de cinq kilomètres, il part des abords de la Chapelle de la villa algérienne, traverse quatre villages ostréicoles entre plages et pins avant de terminer au niveau de la Pointe aux Chevaux.

Durée : 1h25
Distance : 4.89km
Dénivelé positif : 10m
Dénivelé négatif : 10m
Point haut : 14m
Point bas : 2m

Difficulté : Facile
Retour point de départ : Non
Moyen de locomotion : A pied

Commune : Lège-Cap-Ferret (33950|33970)

Description

- (1) Au niveau de la plage de l'Herbe, à la sortie du village, emprunter un des escaliers qui montent sur le rivage, ils permettent de quitter la plage pour regagner la route goudronnée que l'on suit sur la droite
- (2) Au croisement avec la Départementale, la suivre sur la droite. Un peu moins de 200 mètres plus loin, la quitter pour faire une escapade entre les cabanes du village du Canon avant de la reprendre un peu plus loin.
- (3) Au niveau d'une patte d'oie, emprunter la rue qui part vers la droite, l'*Allée des Cupressus*. Suivre cette artère jusqu'au village de Piraillan et son port, que l'on contourne avant de retrouver la départementale
- (4) Prendre à droite l'*Allée des Écureuils Grand Piquey*. Au bout de l'allée, prendre à gauche l'*Allée du Rivage* que l'on suit jusqu'au village du Piquey.

Points de passages

- D Parking de la Chapelle de la Villa Algérienne**
N 44.686963° / O 1.234597° - alt. 4m - km 0
- 1 Plage de l'Herbe**
N 44.694544° / O 1.231941° - alt. 9m - km 0.96
- 2 Jonction avec la Départementale**
N 44.697738° / O 1.230591° - alt. 12m - km 1.36
- 3 Patte d'oie à suivre à droite**
N 44.703213° / O 1.22751° - alt. 5m - km 2.06
- 4 Croisement de l'Allée des Écureuils**
N 44.712928° / O 1.217299° - alt. 8m - km 3.66
- A Pointe aux Chevaux**
N 44.7177° / O 1.204614° - alt. 5m - km 4.89

Informations pratiques

Aucune difficulté particulière
Itinéraire à réaliser de préférence par beau temps afin de profiter des couleurs et de la luminosité
Attention aux marées lors des traversées des plages

A proximité

Chapelle de la Villa Algérienne
Village de l'Herbe
Village du Canon
Village de Piraillan
Village de Grand Piquey
Pointe aux Chevaux
Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-1817142>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



↑ N 1km

©2019 IGN

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

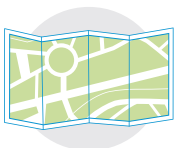
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.